

**Décision du Maire N° 23 – 31 portant
sur la location avec maintenance d'un robot aspirateur de piscine
(exploitation de la piscine municipale)**

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'intérêt pour le bon fonctionnement de la piscine de plein air de recourir à une location avec contrat de maintenance pour s'équiper d'un robot aspirateur de piscine,

Considérant la proposition de location et de maintenance présentée par la société SAS HEXAGONE MANUFACTURE,

DECIDE

1° d'approuver le contrat de location intégrant le contrat de maintenance portant sur un robot aspirateur de piscine.

Le contrat de location avec maintenance est conclu pour une durée de 5 ans avec une période de location de 4 mois (1^{er} juin au 30 septembre).

Le montant mensuel de la location est de 487,16 €HT la première année auquel s'ajoute 48.15€ HT de frais de dossier et de suivi ; 499,34 €HT la seconde année ; 511,82 €HT la troisième année ; 524,62 €HT la quatrième année et 537,74 €HT la cinquième année avec un coût global de 10 290,87 €HT (12 349,04 €TTC) sur la période du contrat.

2° de signer le contrat longue durée avec maintenance inclus susvisé.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 27 juillet 2023

Le Maire,



Gilles BERTRAND
1^{er} adjoint

Sylvie CANTREL.